

DEPARTEMENT Du LOT

Mairie de LANZAC

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE 22 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 16 NOVEMBRE 2018

Personnes présentes : Mmes Sylvie NICKERT, Josie GUITOU, Jocelyne ROUDIER, Mrs Patrick BERNARD, Jean-Paul BLADIER, Alain DELVERT, Christian DIAS, Jean-Claude FOUCHE, Gérard GARRIGOU, François LE GOFF, Daniel MARIAGE, Jaime MOURA.

Personne excusée : Mme POIGNET Eliane

Procurations : Sandrine FRAYSSE procuration donnée à Patrick BERNARD

Jean-Pierre IZARD procuration donnée à Jean-Paul BLADIER

ORDRE DU JOUR :

- Élection du secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 Octobre 2018,
- Délibération renouvellement taux des taxes d'aménagement,
- Délibération demande de subvention amende de police pour radars pédagogiques,
- Constitution des commissions de contrôle - réforme de la gestion des listes électorales,
- Devis travaux mises aux normes accessibilité à « l'Alouette »,
- Courrier de M BEGUET,
- Questions diverses.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme ROUDIER Jocelyne est élue en tant que secrétaire de séance à l'unanimité des personnes présentes.

RAJOUT ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délibération pour le transfert du bail signé avec Mr Laurent BOISSON à son successeur l'auto-école CER CRESPO.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 29 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

DÉLIBÉRATION RENOUVELLEMENT TAUX DES TAXES D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Le Maire précise que la taxe d'aménagement pour financer les équipements publics de la commune sur l'ensemble du territoire est de 1,2 % et précise que selon les aménagements à réaliser sur certains secteurs, les taux peuvent être différents.

Après annonce des différents taux spécifiques appliqués sur certains secteurs de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'aménagement. Mr le Maire précise que lors de la rédaction des délibérations, le zonage des secteurs concernés devra être plus précis afin de lever toute ambiguïté et source d'erreur.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE POUR RADARS PÉDAGOGIQUES

A la demande de la commune, un comptage a été réalisé par les services du Département sur une période de 10 jours afin de comptabiliser le nombre de véhicules jour circulant sur la D 820 .

Plus de 3 100 voitures traversent le bourg parfois à des vitesses excessives.

Monsieur le Maire suggère la pose de radars pédagogiques pour une meilleure sécurité dans notre bourg.

Les élus pensent qu'il y a lieu de revoir aussi le marquage au sol et suggèrent de l'inclure dans les travaux de sécurisation du bourg.

Une demande de subvention amende de police sera donc faite dans ce sens.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE -REFORME DE LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

A compter du 1^{er} janvier 2019, la révision des listes électorales ne sera plus annuelle mais permanente.

Les commissions administratives seront supprimées et remplacées et les maires auront désormais la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et radiations.

Un contrôle sera néanmoins opéré par des commissions de contrôle qui auront pour rôle d'examiner les recours administratifs et de contrôler la régularité de la liste électorale au moins une fois par an.

Les membres du conseil municipal ont désigné Monsieur LE GOFF François, le plus jeune des conseillers, pour représenter notre commune dans cette commission de contrôle.

DEVIS TRAVAUX DE MISES AUX NORMES ACCESSIBILITÉ RESTAURANT ALOUETTE

Une réfection et aménagement du trottoir sur toute la largeur est envisagée.

Une demande de devis a été faite à Mr De Sousa

Le montant de la dalle s'élève à 1742.64 € HT

De plus, l'escalier bois qui relie la place du souvenir à la place des loisirs est à refaire dans sa totalité car dangereux.

Une autre solution pourrait être l'aménagement d'un espace piétonnier au pignon du restaurant l'Alouette puisque nous avons une largeur suffisamment grande.

COURRIER MONSIEUR BEGUET

Monsieur BEGUET a reçu une facture de consommation d'eau de la SAUR très importante.

En effet, une vanne d'arrêt défectueuse à la piscine a entraîné une surconsommation d'eau.

Sa consommation est passée de 90 m³ à 230 m³.

Bien entendu ce surcroît de consommation n'ayant pas été traité et il est donc décidé, à l'unanimité de pratiquer un dégrèvement partiel de la part assainissement qui sera calculé sur la moyenne de la consommation sur les 3 dernières années.

DÉLIBÉRATION POUR TRANSFERT DE BAIL ENTRE AUTO ECOLE BOISSON ET AUTO ÉCOLE CER CRESPO

Le bail qui avait été signé entre la commune et Laurent Boisson (auto-école), sera résilié du fait de la cession de l'entreprise.

Un nouveau bail emphytéotique sera établi entre la commune et l'auto-école CER CRESPO pour une durée de 18 ans. La redevance annuelle sera dans la continuité de celle acquittée par Mr BOISSON et sera révisable suivant l'indice à la construction.

QUESTIONS DIVERSES

- CAUVALDOR reçoit Mr le préfet six mois après la grève administrative pour faire le bilan sur le fonctionnement de ce qui a été mis en place.
- La commission finance fiscalité du Pôle MPSR de CAUVALDOR a travaillé sur la fiscalité des communes et sur la notion d'effort fiscal.
Une réunion est prévue avec les élus du pôle afin de leur présenter ce travail afin qu'ils en aient une meilleure connaissance et information sur ses incidences.
Une réunion à Lanzac est programmée le 16 janvier 2019.
- Monsieur le Maire et des élus ont reçu des représentants d'EPIDOR et de l'ADASEA afin de travailler sur un projet de pelouse sèche dans le cadre NATURA 2000 à Cieurac.
Ce projet n'avait pas été retenu pour des raisons financières.
Nous leur exposons notre souhait de bloquer l'accès à la Dordogne au camping sauvage et notamment aux camions aménagés de plus en plus présents sur les rives de la Dordogne, produisant de fortes nuisances pour les baigneurs.
EPIDOR va refaire un chiffrage en intégrant des barrières d'accès avec limitation en hauteur, un portique afin de rendre possible l'intervention des secours et un aménagement de parking.
Un contrat sur 5 ans serait mis en place avec prise en charge de l'entretien par EPIDOR par convention avec un agriculteur local durant la période.
- La numérotation et la dénomination des routes et chemins aboutissent.
Les panneaux de routes seront posés dans les jours qui viennent par nos salariés municipaux.
Une lettre indiquant les diverses démarches à effectuer et la nouvelle adresse de chacun sera également envoyée sous peu.
- La commission communication travaille sur le projet site internet qui devrait également aboutir début 2019.

FIN DE SÉANCE A 22H15